



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2023

DELIBERATION N° 03/24052023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	24
Procurations	10
Votants	32
Abstentions	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire) et celle de Madame Nadège BERNON (2<sup>ème</sup> Adjointe) pour les affaires N° 03/24052023, 04/24052023 et 05/24052023.

**Étaient présents :** M. DOMEN Bruno (Maire), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, Mme PERMALNAICK Armande, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :** M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), Mme FERARD Sylvie (Conseillère), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à M. FELICITE Roland (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère), *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), Mme VION Marie Claire (Conseillère), *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à Mme HAMILCARO M. Annick (Conseillère).

**Absents :** Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller), M. DOMEN Bruno (Maire), **uniquement pour le vote.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.



**AFFAIRE N° 03/24052023**  
**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**2022**  
 Direction Générale des Finances

Avant l'examen de cette affaire, Monsieur le Maire annonce que, conformément aux dispositions légales, il ne participera pas au vote des affaires liées à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2022 (n° 03/24052023, n° 04/24052023 et n° 05/24052023) et quittera la salle après leur présentation et les débats y afférents. A cet effet, il propose de confier la présidence de la séance à Madame BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> adjointe) pour les affaires n° 03/24052023, n° 04/24052023 et n° 05/24052023.

Après une mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**La Présidente de séance expose :**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le compte administratif 2022. Lors de la séance pendant laquelle le compte administratif de la Commune est débattu, le Conseil Municipal élit un président de séance. Le Maire participe à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif constitue le bilan financier de l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année 2022, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser), et permet ainsi de déterminer le résultat de l'exercice

**I - Section de fonctionnement**

Les dépenses de l'exercice s'élèvent en cumulé à 41 749 143,25 € et les recettes à 46 624 550,05 € comme le tableau ci-dessous le détaille :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	CA 2022	Chap	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractère général	6 899 927,29	013	Atténuation de charges	232 102,91
012	Charges de personnel	26 402 605,87	70	Produits des services, du domaine et ventes	695 415,90
014	Atténuations de produits	83 534,00	73	Impôts et taxes	34 672 090,90
65	Charges de gestion	6 236 485,14	74	Dotations et participations	9 251 335,16
66	Charges financières	1 027 594,30	75	Autres produits de gestion courante	1 256 304,70
67	Charges exceptionnelles	72 295,95	76	Produits financiers	358,13
042	Opérations d'ordre entre sections	1 026 700,70	77	Produits exceptionnels	129 905,30
			042	Opérations d'ordre entre sections	387 037,05
			002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>41 749 143,25</b>	<b>TOTAL</b>		<b>46 624 550,05</b>

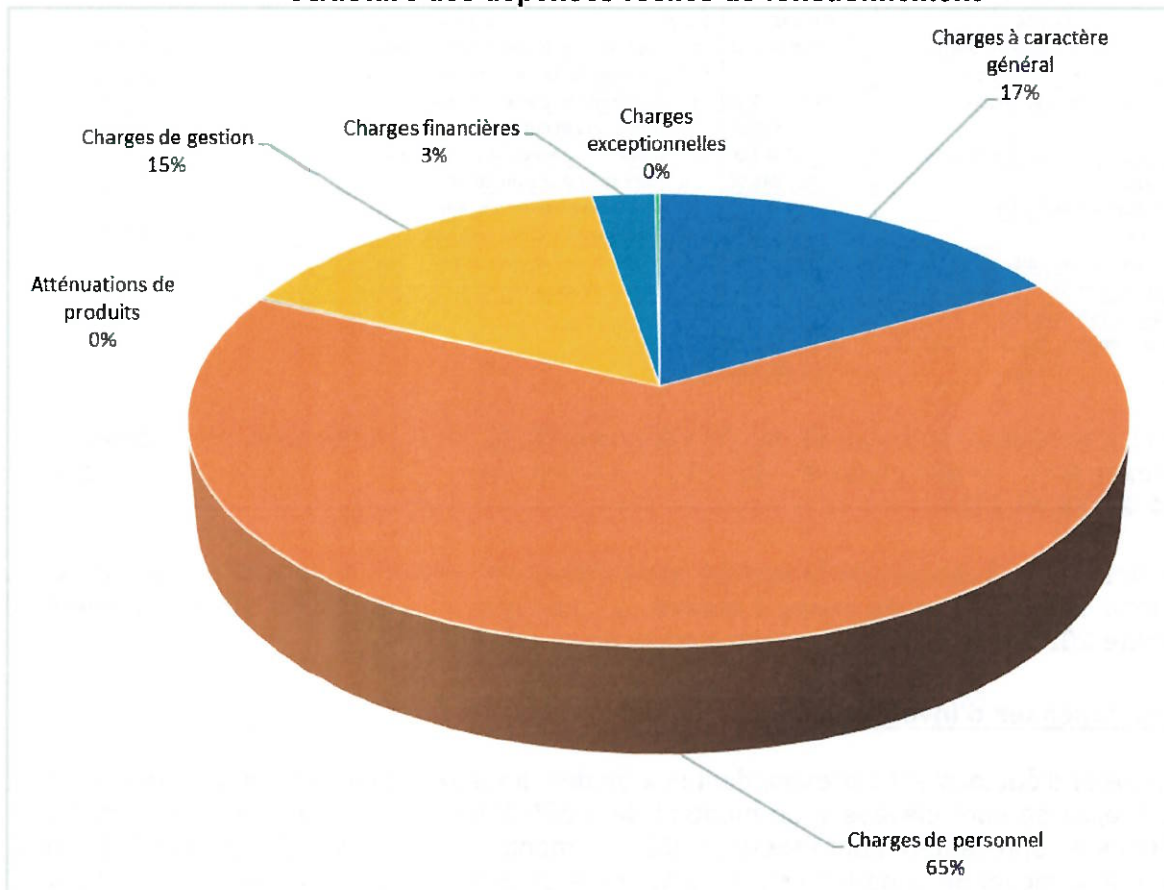
Le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 s'élève à un montant de 4 875 406,80 €.

**Détail des dépenses de fonctionnement :**

- Les dépenses de personnel ont atteint en 2022 un montant total de 26 402 605,87 € contre 26 157 599,57 € en 2021 (soit une hausse de 0,93 % par rapport à 2021). En valeur relative, les dépenses de personnel représentent près de 64,84 % du total des charges réelles de fonctionnement pour un coût par habitant de 753,03 € à comparer à la moyenne départementale de la strate de 899 €/habitant (source DGFIP moyenne départementale 2021 strate des communes de 20 000- 49 999 habitants).

- Les charges à caractère général (chap.011) d'un montant de 5 740 645,97 € en 2021) sont en hausse par rapport à l'exercice 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation générale des prix des fournitures (denrées alimentaires, matériaux...) et des services en 2022.
- Les charges de gestion courante d'un montant de 6 236 485,14 € sont quasi-stables par rapport à l'exercice 2022 (6 232 850,34 € en 2021). A l'intérieur de ce chapitre, il est à noter une prise en charge des arriérés de contributions obligatoires (Réserve Marine, Syndicat Mixte de Pierrefonds, Sidelec).
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) d'un total de 72 295,95 € sont en légère hausse par rapport à l'exercice 2021 (68 325,42 €).

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



### Détail des recettes de fonctionnement :

- L'octroi de mer reste la deuxième recette la plus importante de la Collectivité avec un montant de 14 255 932,50 € contre 13 434 324,64 € en 2021, et représente 30,83 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- La taxe sur les carburants s'est élevée à un montant de 2 318 987,12 € contre 2 269 671,38 € en 2021 ;
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire s'est élevée à un montant de 3 334 600 € contre 3 281 501 € en 2021 ;
- La dotation d'aménagement des collectivités d'outre-mer (DACOM) s'est élevée en 2022 à un montant de 3 795 823 € contre 3 536 530 € en 2021, soit une hausse de 7,33 % ;
- Les impôts directs locaux ont représenté une somme de 15 884 541 € contre 14 152 766 € en 2021, soit une hausse de 12,24 %. Les ressources fiscales constituent le premier poste de recette de fonctionnement et pèsent plus de 34,35 % du total des recettes réelles de fonctionnement ;

- Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » comptabilise un montant de 1 256 304,70 €. Sur ce chapitre, le revenu des services, domaines et vente s'est élevé à 425 196,66 € contre 277 455,32 € en 2021. D'autre part, il est à noter le reversement de l'excédent du budget annexe du lotissement Madiel pour un montant de 831 106,97 €.

## II - Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice s'élèvent en cumulé à 16 185 593,44 € et les recettes à 14 858 398,25 € comme le détaille par chapitre le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	CA 2022	Chap	Libellé	CA 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 978,12	10	Dotations et fonds divers et réserves	2 015 310,79
13	Subventions d'investissement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 766 100,54
16	Emprunts et dettes assimilées	4 695 485,16	13	Subventions d'investissement	1 514 024,76
20	Etudes	164 495,29	16	Emprunts et dettes assimilées	5 500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	27 483,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	36 208,85
21	Acquisitions	754 948,92	23	Immobilisations en cours	52,61
23	Immobilisations en cours	2 748 411,79	27	Autres immobilisations financières	
26	Participations	62 500,00	040	Opérations d'ordre entre sections	1 026 700,70
27	Créances sur des particuliers	1 235 794,79	041	Opérations patrimoniales	
040	Opérations d'ordre entre sections	387 037,05	001	Solde d'exécution positif N-1 reporté	
041	Opérations patrimoniales				
001	Solde d'exécution négatif N-1 reporté	5 960 459,32			
	<b>TOTAL</b>	<b>16 185 593,44</b>		<b>TOTAL</b>	<b>14 858 398,25</b>

Le résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2022 avec l'intégration en dépenses du solde d'exécution négatif reporté de 2021 s'élève ainsi à - 1 327 195,19 € contre - 5 960 459,32 € en 2021.

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève globalement à 32 583,41 €. Compte tenu de ce montant de restes à réaliser, le solde global de la section d'investissement au 31 décembre 2022 se chiffre à un montant cumulé de - 1 294 611,78 €.

### Détail des dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement correspondent aux études, travaux et acquisitions d'immobilisations. En 2022, elles se sont élevées à un montant de 3 695 339 € contre 6 914 258,01 € en 2021. Ces dépenses représentent pour l'exercice 2022 un montant de plus de 105,39 € par habitant à comparer à la moyenne départementale de la strate de 318 €/habitant (moyenne départementale de la Réunion Source DGFIP 2021).
- Les principales dépenses de la section d'investissement réalisées en 2022 sont les suivantes :
  - Les études et logiciels (chapitre 20) : 164 495,29 €
  - Les travaux (chapitre 23) : 2 748 411,79 € dont principalement les opérations suivantes :

Opération	Montant en €
Solde travaux construction Ecole Estella Clain	113 848,91
Fin travaux médiathèque de Saint-leu	54 324,40
Travaux Ecole Peyret Forcade	172 705,99
Travaux enrobés rue Julien Dupont	152 724,79
Protocole Zac Four à Chaux 3ème échéance	600 000,00
Travaux aux abords école Camélias	69 970,29
Travaux aménagement bureaux CCAS ex-cyber base	44 769,27
Travaux éclairage parc 20 décembre	123 134,95
Travaux extension cimetière Saint-Leu	738 823,75
Travaux menuiserie école primaire Stella	95 026,47
Travaux pose ralentisseurs	21 331,82
Travaux toiture La Poste de Saint-Leu	33 878,94
Autres divers travaux	527 872,21
<b>Total</b>	<b>2 748 411,79</b>

Les acquisitions (chapitre 21) : 754 948,92 € dont principalement :

- Matériel informatique : 348 516,31 €
- Matériel de transport : 107 000 €
- Mobilier : 46 565,29 €
- Autres divers matériels : 251 137,07 €

Les échéances EPFR au chapitre 27 pour un montant total de 1 235 794,79 €. Au cours de l'exercice 2022, la Commune a régularisé tous les arriérés d'échéances EPFR en retard depuis 2019.

#### **Détail des principaux postes de recettes d'investissement :**

- Les recettes d'investissement concernent essentiellement l'encaissement des subventions liées aux projets en cours pour 1 514 024,76 € ;
- Le FCTVA s'est élevé à 857 320,71 € ;
- La réalisation d'un nouvel emprunt bancaire pour 5 500 000 € ;
- Les taxes d'aménagement se sont élevées en 2022 à 1 040 314,52 € contre 875 129,02 € en 2021

#### **Les indicateurs financiers - soldes d'épargne**

En cumulant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement et en rajoutant le solde des restes à réaliser, il ressort que le fonds de roulement cumulé au 31 décembre 2022 (le solde global) s'établit à + 3 580 795,02 € contre - 314 230,04 € en 2021.

#### **Les soldes d'épargne :**

L'épargne brute qui est égale à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement retraitées des produits de cession et des travaux en régie, s'établit à 5 626 089,92 € contre 5 788 038,84 € en 2021.

L'épargne nette permet d'autofinancer les investissements futurs et est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle s'établit pour 2022 à + 930 604,76 € contre + 387 422,55 € en 2021.

## **Evolution de l'épargne nette entre 2020 et 2022**

	2020	2021	2022
<b>Epargne nette</b>	<b>- 2 066 475,66 €</b>	<b>+ 387 422,55 €</b>	<b>+ 930 604,76 €</b>

**Endettement :** Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élève à 44 321 162,68 €, ce qui représente un ratio de 1 264,08 € par habitant (pour une population légale INSEE 2022 de 35 062 habitants). La moyenne départementale s'élevait à 1 305 €/ habitant en 2021.

S'agissant du résultat net global consolidé analysé et pris en compte par la Chambre Régionale des Comptes (budget principal + budgets annexes), celui-ci est de + 3 504 677,91 € au 31 décembre 2022 (contre 258 524,24 € en 2021) et s'établit comme suit :

Nature du budget	Résultats bruts	Solde des Restes à réaliser	Résultats nets
Budget principal	3 548 211,61	32 583,41	3 580 795,02
Budget annexe du lotissement Madiel	-74 998,51		-74 998,51
Budget annexe Pompes Funèbres	-1 118,60		-1 118,60
<b>Résultats consolidés</b>	<b>3 472 094,50</b>	<b>32 583,41</b>	<b>3 504 677,91</b>

En conclusion, les caractéristiques principales se dégageant de la gestion 2022 pour le budget principal montrent une amélioration globale et une consolidation de la structure financière de la Collectivité et peuvent se résumer par les points suivants :

- Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 4,32 % par rapport à 2021 en raison essentiellement de la hausse des prix des fournitures, denrées et matériaux.
- Des recettes réelles de fonctionnement 2022 en hausse de 2,09 % par rapport à 2021.

Les recettes ont augmenté moins vite que les dépenses.

Un résultat cumulé des deux sections en amélioration par rapport à l'exercice 2021.

- Des dépenses d'équipement en baisse par rapport à l'exercice 2021 du fait du retard pris dans la mise en œuvre des travaux.
- Un endettement qui reste élevé mais le remboursement en capital continue à diminuer et contribue à l'amélioration de l'épargne nette.
- Une amélioration de l'épargne nette qui passe de + 387 422,55 € en 2021 à + 930 604,76 €. Ce ratio d'épargne reste fragile et se situe à un niveau encore insuffisant pour la taille de la Collectivité.

Pour le vote de ce compte administratif 2022 par chapitre, il vous est demandé de vous reporter aux tableaux de synthèse par section (fonctionnement et investissement) présents dans ce rapport.

*Monsieur le Maire ne participant pas au vote de cette affaire, sort de la salle des délibérations avant la mise aux voix.*

### **Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'arrêter le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Ville, présenté ci-dessus au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser la Présidente de séance ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

*Madame BERNON Nadège, Présidente de séance, propose à l'Assemblée  
Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Ville.  
Proposition adoptée à l'unanimité.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents dans la salle des délibérations,**

*(N'ont pas participé au vote de l'affaire, Monsieur le Maire, sorti de la salle des délibérations et  
Monsieur M. GUINET Pierre Henri, 1<sup>er</sup> Adjoint, procuration à M. DOMEN Bruno, Maire)*

- Arrête le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Ville, présenté ci-dessus au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Autorise la Présidente de séance ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Saint-Leu, le 02 JUIN 2023**

**La Présidente de séance,**



**Nadège BERNON**